



APCVEB

Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais

BP 43374, 31133 Balma Cedex

<http://apcveb.free.fr> - apcveb@free.fr

Bonne Année !

L'année 2003 s'achève sur une actualité chargée. Arrivée du métro à Balma, préparation du PDU et du PLU, projet de ZAC au Cyprié et à Gramont, ...

L'urbanisme et les transports auront été parmi nos préoccupations centrales, et continueront de l'être en 2004, car ces différents projets sont loin d'être aboutis. En parallèle, la charte des antennes de relais de communication se prépare, tandis que celle concernant l'activité des avions à Lasbordes est sur le point d'être signée.

Force de proposition critique et indépendante, l'APCVEB poursuit ses actions. L'ensemble du conseil d'administration reste à votre écoute et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2004.

Notez que notre adresse postale a changé. La nouvelle figure en tête de cette lettre. Ce changement est dû à une évolution de la gestion des boîtes postales à La Poste.

Jean-François ALBERT
President APCVEB

Lettre d'actualités

30 Janvier 2004

Avions de Lasbordes



Depuis septembre dernier, certains éléments du projet de charte ont évolué :

- la condition suspensive concernant l'obtention de subventions pour réaliser le montage de silencieux sur les 26 avions-école est supprimée ; ces avions ont été identifiés et doivent être équipés dans l'année qui suit la signature.
- les plages horaires d'interdiction de tours de piste ont été fixées: tous les jours avant 9 h et après 20 h, tous les samedis de 12 à 15 h et après 19 h, tous les dimanches à partir de 12 h, les jours fériés du 1 mai au 30 septembre à partir de 12 h.

Le projet final de charte daté du 30 octobre 2003 a été mis au point et accepté par tous les participants au Groupe de Travail, y compris les représentants des aéroclubs ; la préfecture a donc réuni, le 9 décembre, la Commission Consultative au grand complet pour le présenter.

Ce projet a recueilli l'accord verbal de l'administration (préfecture, DGAC), des Collectivités Locales (Conseil Régional, Conseil Général et mairies) et des associations de riverains. Seuls les représentants de aéroclubs ont demandé un délai supplémentaire et l'appui de la préfecture afin de convaincre une partie des pilotes encore réticents. En effet ces derniers sont poussés au refus par la Fédération Nationale Aéronautique (association d'aéroclubs) qui ne souhaite pas que la charte

Lasbordes soit signée car " elle servirait de modèle aux autres aérodromes ".

Des contacts doivent donc avoir lieu entre la DGAC et les aéroclubs ; Mr Mirmand, secrétaire général de la préfecture a déclaré que le projet serait envoyé à toutes les parties au début 2004. Attendons !!!

Téléphonie mobile



Le groupe de travail sur les antennes relais pour la téléphonie mobile, auquel participe un membre du conseil de l'APCVEB, a finalisé un projet de charte entre la municipalité et les opérateurs. Ce projet a été présenté aux élus de la commune ; le principe ainsi que le contenu, ont été acceptés.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT) entreprend une démarche identique, et a créé à cet effet une commission d'élaboration regroupant des représentants des communes. Cette commission placée sous la présidence de Mr Dufetelle, adjoint chargé de l'environnement à la mairie de Toulouse, se fixe comme objectif de définir un cadre que devront respecter les opérateurs de téléphonie mobile. Pour nos élus, le poids et l'importance économique de la CAGT devraient être des facteurs permettant de négocier avec les opérateurs sur des bases meilleures que celles que nous aurions eues au simple niveau de Balma.

La conséquence est que la mise en oeuvre du projet de charte pour Balma est suspendue dans l'attente de l'aboutissement des travaux de la CAGT.

L'APCVEB est une association loi de 1901 déclarée à la préfecture de la Haute Garonne le 8 février 1990 sous le numéro 3/19028. Elle rassemble des balmanais de toutes tendances dans le but d'améliorer et de valoriser le cadre de vie de la commune. Si vous êtes intéressés par nos actions, ou si vous souhaitez nous voir traiter d'autres sujets, n'hésitez pas à nous contacter par messagerie apcveb@free.fr ou par courrier. Nous serons heureux de vous accueillir lors d'une séance du conseil d'administration, qui se tient le deuxième ou le troisième vendredi de chaque mois. En attendant, visitez notre site internet <http://apcveb.free.fr> pour plus de détails sur les sujets évoqués ici.

Le représentant de Balma dans la commission de la CAGT s'est engagé à tenir l'APCVEB informée de l'état d'avancement des négociations. Notre association a de son côté proposé, à toute fin utile, le support technique du membre du conseil impliqué dans l'élaboration du projet de charte pour Balma. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Les nouvelles lignes de bus

Avec l'arrivée du métro, les lignes de bus ont été redéployées autour de Balma-Gramont. Ce redéploiement comprend l'ouverture d'une nouvelle ligne, mais aussi la réduction de 20% du nombre de rotation de la ligne 72.

La nouvelle ligne 35 relie Gramont à la Fount, la Coste, Aufrery, Flourens et Dremil. Ce nouveau tracé remplace pour les habitants de Flourens la desserte par la prolongation de la ligne 72. Pour les balmanais, il définit entre Gramont et la Fount, un nouvel axe de communication qui prendra de l'importance avec l'arrivée de la ZAC Gramont.

La ligne 72 a été déviée vers Gramont et ne pénètre plus dans Toulouse. Les variantes Lasbordes par mairie et Lasbordes par réservoir ont été équilibrées en fréquence. En revanche dans son ensemble, cette ligne a perdu 20% de ses rotations, passant de 97 à 78 trajets par jours. Cette baisse est encore plus forte aux heures de pointe, où elle atteint 30%.

La ligne 20, de son côté, s'est prolongée vers Montrabé. Si son parcours dans Balma est pour l'instant fort redondant avec celui de la ligne 72, la complémentarité des deux lignes sera plus claire quand le 72 passera en site propre entre le CEAT et l'Hers.

Au total, on peut se féliciter des aménagements des lignes 20 et 35, et de la déviation de la ligne 72. En revanche, on comprend mal la cohérence entre la volonté manifeste de favoriser les transports en commun et la dégradation flagrante du service sur la ligne 72.

L'APCVEB demande aux élus chargés des transports d'entreprendre les démarches nécessaires à restaurer une desserte fréquente sur cette ligne, au minimum aux heures de pointes. C'est par la régularité des rotations et leur fiabilité que les bus attireront les balmanais durablement.

L'état se désengage des transports en commun

Mauvaise nouvelle pour les collectivités locales : l'état supprime, dans le projet de loi de finances, son aide aux autorités organisatrices des transports collectifs.

Cette nouvelle touche de plein fouet l'agglomération toulousaine, et en particulier notre commune. En effet, le financement du plan de déplacements urbains, qui prévoyait des équipements nouveaux de bus en site propre dans le secteur Nord-Est de l'agglomération, se trouve amputé de précieuses ressources.

Les élus, et notamment Jean-Pierre Placade, président du SMTC, se trouvent devant un dilemme : soit revoir les ambitions du PDU à la baisse, soit trouver de nouveaux financements. Si l'accroissement rapide de la population dans l'agglomération (un rythme soutenu de 10.000 habitants par an depuis 10 ans) se maintient, renoncer à une politique efficace de transports en commun serait suicidaire. Le désengagement de l'état ne s'accompagnant d'aucun transfert de ressources, la tentation sera grande pour les élus d'augmenter les impôts locaux. Que chacun garde à l'esprit dans ces circonstances que les ressources locales ne sont pas plus copieuses que les ressources nationales, et qu'il sera

prudent de tempérer la croissance de l'agglomération en fonction de ses capacités à s'équiper.

Plus discret, mais tout aussi grave, l'état se désengage également de sa participation à hauteur de 35% dans le financement des pistes cyclables inscrites aux différents PDU. La encore c'est un sérieux coup de frein à une dynamique qui peinait déjà à se mettre en place.

Pour 2004, le secrétaire d'état aux Transports propose trois principales mesures financières, listées par le journal "Le Monde" du 26 Septembre 2003 : "les collectivités peuvent relever le taux du versement transport (VT) des entreprises, ou se tourner vers les prêts de la Caisse des dépôts, ou enfin se partager 40 millions d'euros, reliquat de la subvention 2003". Devant la multiplicité des projets, dans l'ensemble des agglomérations de plus de 100.000 habitants, ces 40 millions pèseront bien peu. Ce sont donc bien nos impôts et ceux des entreprises qui seront mis à contribution.

Pour 2005, tandis que les députés étudient de nouvelles pistes de financement, le GART (www.gart.org), association d'élus chargés des transports au sein de 283 agglomérations, vote une motion demandant aux pouvoirs publics que soit engagée sans délai une concertation pour définir de nouvelles sources de financement des transports collectifs.

Les réponses de Mme Sautereau

Notre lettre d'actualité de Septembre dernier soulevait des questions sur les projets d'urbanisme de la mairie. Mme Sautereau, adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, a répondu à ces questions. Le détail de cette réponse se trouve sur notre site dans la rubrique Urbanisme. Nous en avons retenu les points suivants.

La croissance de la population devrait suivre un rythme de 450 habitants par an pour atteindre 20 à 21.000 en 2020. Cette croissance correspond à celle de la période 1990-1994. Le développement des ZAC serait régulé pour se conformer à ce taux.

L'accroissement du trafic routier lié au métro ne sera connu qu'une fois passé l'effet "nouveau". On regrette néanmoins que la municipalité n'ait pas accédé à notre requête de mettre en place un comptage systématique avant et après ouverture pour mieux évaluer cette évolution.

Les études pré-opérationnelles sur le boulevard de contournement Est ont été demandées par le Maire dans le cadre de la CAGT. Il semble de ce point de vue que les remarques faites par le Comité Consultatif de l'Urbanisme, comme par les bureaux d'études, aient été entendues.

En bref ...

- **Transformateurs rue St Jean:** l'origine du ronronnement permanent constaté par les riverains semble bien être les transformateurs situés à l'angle de des rues St Jean et Arènes. L'EDF a bien répondu à nos courriers, mais rejette l'origine du bruit sur le CEAT ... Nous envisageons actuellement un relevé de niveaux sonore et une analyse de fréquences pour mettre en évidence l'origine du bruit. En parallèle, nous recherchons les normes en vigueur.
- **Clos St Pierre:** La mairie annonce l'enfouissement des réseaux sur les rues de Gascogne, Saintonge et Rouergue à l'horizon 2005. Mais rien n'est encore prévu pour les rues de Lorraine, Bourgogne et Provence. En outre, une expérience de sens unique et de stationnement matérialisé pourrait voir le jour prochainement dans ce quartier, si les habitants, consultés par voie de courrier, donnent leur aval.